Carrefour

Avec Carrefour je positive !

Carrefour SARAN

CENTRE COMMERCIAL - RN 20 - B.P. 118 - FLEURY-LES-AYDES - 45409 FLEURY-LES-AUBRAIS - OUVERT DU LUN. AU VEND. DE 9 H À 22 H, LE SAM. DE 9 H À 20 H

PASS · CB · 36.15 Carrefour · services financiers · P 2000 PLACES · 24h/24h

✆ 02 38 79 79 79

Ludovic et Graziella

L DUO G — Masculin · Junior · Féminin

13, Place de la Bascule - ORLÉANS
☎ 02 38 51 32 14

BAS BINEAU AGRI-SERVICE

engrais - produits phytosanitaires - semences aliments du bétail - produits jardin

7, rue Pasteur - B.P. 216
45401 FLEURY les AUBRAIS Cedex
Tél. Feury **02 38 84 39 39**
Télécopie **02 38 84 22 74**
Télex **783696**

Les Restaurants

L'ARCHE RESTAURANT · café route · RESTAURANT Le Bœuf Jardinier

Aire d'Orléans - GIDY - SARAN
45520 GIDY

Accès hors autoroute par
GIDY - SARAN

DERATISATION - DESINSECTISATION
DESINFECTION
NETTOYAGE HAUTE-PRESSION

Dépositaires de destructeurs électroniques d'insectes volants

Ets SEROR et Fils (s.a.r.l.)
155, rue de Coulvreux - 45520 GIDY
✆ 02 38 75 35 82 - Fax 02 38 75 39 49

30 ans d'expérience à votre service
Agréés S.R.P.V.

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE GÉOMÈTRES EXPERTS

Pierre V. LEVACHER — ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes
ET
Gil CHENEAU — Diplômé par le Gouvernement urbanisme D.E.S. d'aménagement local

419, Faubourg Bannier - ORLÉANS
Tél. **02 38 73 91 91** - Télécopie 02 38 73 00 13

Adresse postale : B.P. 15 - 45409 FLEURY les AUBRAIS Cedex

CERCOTTES

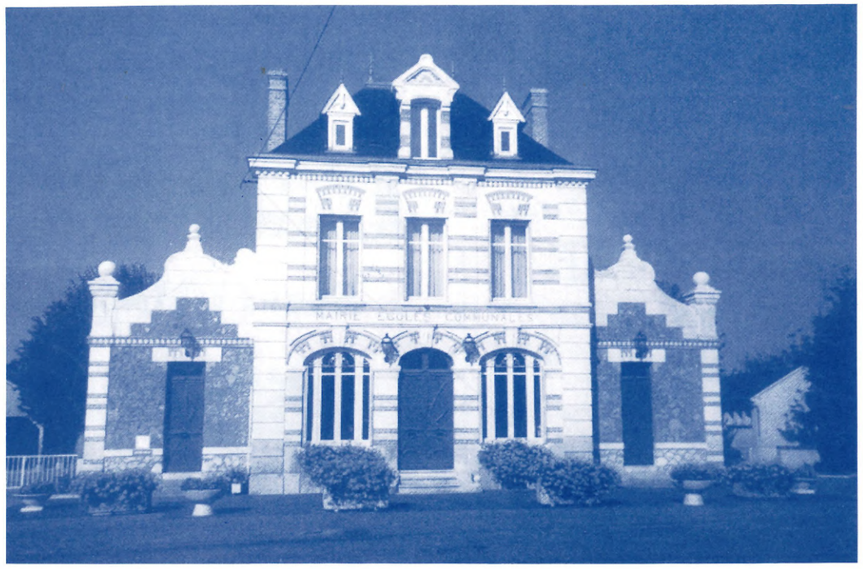

BULLETIN MUNICIPAL 1997 • N° 14

CERCOTTES UTILITAIRES

Vente - Achat
Dépôt vente
Réparation tous véhicules

Spécialiste utilitaires

Patrick AUBERT

103, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES
Tél. 02 38 75 41 57 - Fax 02 38 75 45 79

Auberge de la Forêt

RESTAURANT - BAR - HÔTEL

Tél. 02 38 75 41 11 - 45520 CERCOTTES

Menus à 99 F *(vin compris)*
130 F - 180 F - 215 F - 260 F et carte
Menu affaires 170 F *(vin et café compris)*
Menu enfant - découverte des saveurs 70 F
Plats cuisinés à emporter

Ouvert le dimanche soir - Fermé Mardi soir et Mercredi

7 JOURS SUR 7 TAXIS 24 H/24 H

Gérard LEFEVRE

Toutes distances • Gares Aéroports

Transport malade assis - Consultations
Hospitalisations entrée / sortie
Radiothérapie - Chimio

ARTENAY - 1 Grande rue **02 38 80 09 15**
CERCOTTES - 54 Rte Nationale **02 38 75 40 27**
VOITURE **06 09 38 44 55**

ELECTRICITE GENERALE

Roger CHARREYRE

7, Route Nationale 20
CERCOTTES
✆ **02 38 75 41 33**

ORLÉANS SUD AUTO
Pièces détachées d'occasion

Rte d'Orléans - 45640 SANDILLON
☎ **02 38 41 01 27** - Fax 02 38 41 05 88
RN 20 - 45520 CERCOTTES
☎ **02 38 75 30 14** - Fax 02 38 75 39 90
653 Rte de Sandillon - 45560 ST DENIS EN VAL
☎ **02 38 66 41 14** - Fax 02 38 66 93 02
RN 20 - 41330 THEILLAY
☎ **02 54 83 32 32** - Fax 02 54 83 39 60

LA POSTE

On a tous à y gagner

EPARGNE - PRÊTS IMMOBILIERS
PLACEMENTS - RETRAITES

RENSEIGNEZ-VOUS
45520 CERCOTTES 02 38 75 38 57

LE ROULLEY

Portails • Menuiserie • Clôtures • Volets

105, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES
Tél. / Fax **02 38 75 44 00**

La station à votre service

Germinal PAYAN

Vente carburant
Entretien mécanique courant
Vidange • Pneumatique

R.N. 20 - 45520 CERCOTTES
✆ **02 38 75 42 08 - Fax 02 38 75 42 15**

- Distributeur Primagaz -

Le mot du Maire

Chaque début d'année, ce bulletin vous est distribué dans les boîtes à lettres et je souhaite qu'il contribue à vous renseigner sur la vie de la commune et vous permettre aussi de garder trace du passé.

En mars dernier, Mademoiselle MERCIER, institutrice des CM1 et CM2 est partie en classe de neige à HIRMENTAZ. Le séjour s'est très bien passé... les enfants et les parents étaient heureux...

J'ai eu le plaisir de me rendre sur place et de pouvoir informer le Conseil Municipal des conditions de confort et d'encadrement.

Différents travaux dans les écoles furent entrepris : la rénovation des toilettes du primaire, le mur extérieur de la cour de la maternelle fut entièrement démoli et reconstruit par les employés communaux, les peintures de cette classe devraient être réalisées pendant les vacances.

Pour les besoins matériels de la commune, une camionnette C15 a été achetée au printemps.

Le lotissement privé de 18 lots à bâtir du Buisson est terminé.

Le syndicat intercommunal des eaux réuni le 22 octobre, dont j'assume la vice-présidence, a décidé de ne pas augmenter l'eau potable en 1997.

Concernant les impôts locaux : chacun a pu remarquer que le taux d'imposition de la commune était le même qu'en 1995.

Pour 1997, le conseil municipal dans sa séance du 10 octobre a décidé la réfection des trottoirs du bourg avec l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Ces travaux devraient se faire après les formalités d'usage et l'obtention des subventions.

En cette fin d'année, des réunions sont organisées pour former des contrats de pays. Ce qui rassemblerait les 40 communes des cantons d'ARTENAY, BEAUGENCY, MEUNG-sur-LOIRE et PATAY, soit 44 750 habitants, dans un but de faciliter l'octroi d'aides financières par le biais de l'intercommunalité.

Sur proposition de Monsieur le Préfet, la révision du schéma directeur de l'agglomération urbaine (S.D.A.U.) datant de 1972, des 20 communes qui entourent le SIVOM se met en place, ce qui va faciliter la révision du plan d'occupation des sols de beaucoup de communes.

Je souhaite beaucoup de succès et de satisfaction aux associations et ne peux que regretter la dissolution du club du 3ème âge.

Je souhaite la bienvenue au Maréchal des Logis Chef LAURELUT ainsi qu'à Mlle MICHELLET, directrice de l'école et Mlle LE GOFF institutrice à mi-temps de la classe maternelle.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux administrés de la commune ainsi qu'aux nouveaux chefs d'entreprise.

Je remercie les annonceurs qui nous financent ce bulletin municipal ainsi que la commission d'information et Mlle BAILLON, secrétaire de mairie, pour la réalisation de celui-ci.

En ce début d'année, le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous souhaiter beaucoup de bonheur et de prospérité.

Ph. SAVOURE LEJEUNE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public
les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
✆ **02 38 75 41 06** - Télécopie 02 38 75 43 66

Etat civil de l'année 1996

Naissances :

CAILLAUD Cloé	24 Janvier à Orléans
GOULLANT Arthur	4 Février à Orléans
LE ROMANCER Léa	16 Février à Orléans
PASQUER Doriane	25 Février à Orléans
BARBACHOU Maxime	26 Février à Orléans
RODRIGUEZ Julien	4 Mars à Orléans
DERODY Caroline	23 Avril à Orléans
TEMPLIER Thomas	23 Avril à Orléans
ABAD Adrien	21 Juin à Talence
JACQUET Aurore	8 Septembre à St-Jean-de-Braye
GUDIN Laura	1er Octobre à Orléans
COUTIN Perrine	9 Novembre à Orléans

Mariage :

LAURENT Jean-Pierre
et SAVOURÉ-LEJEUNE Carole — 5 Octobre 1996

Publications de mariage :

LEBLANC Arnaud et PERRIER Nathalie - 6 septembre 1996 à Albertville (Savoie).
LE ROMANCER Bruno et MERIEAU Valérie - 10 Juin 1996 à St-Avertin (Indre-et-Loire)
JACQUET Yves et LE BRUN Sophie - 19 Octobre 1996 à Essises (Aisne)

Décès :

DALIBARD Louis, 94 ans — 31 Décembre 1995 à Orléans
DREUX François, 49 ans — 30 Mars 1996 à Cercottes
COHONNER Vve VIGOUREUX Marie, 82 ans — 7 Octobre à SARAN
QUETARD Vve DOUSSINEAU Marie-Josèphe, 82 ans — 17 Octobre 1996 à Chevilly
FURET Georgine, 94 ans, — 24 Novembre 1996 à Orléans

Avis de mention de décès :

DEMAISON Henri, né le 7 Octobre 1910 à Cercottes
FURET André, né le 14 Mai 1924 à Cercottes
FURET Monique, née le 1er Mai 1928 à Cercottes
HERPE André, né le 26 Février 1927 à Cercottes
LECAS Marie, née le 8 septembre 1900 à Cercottes
PELLET Albertine, née le 1 Octobre 1894 à Cercottes
TONIUTTI Yves, né le 28 Novembre 1941 à Cercottes
FURET Georgine, née le 2 Avril 1902 à Cercottes

Arrivée de corps :

FURET épouse LACORE Monique, 68 ans, décédée le 28 Mai 1996 à Blois (Loir et Cher)
DECLOSMESNIL épouse CHENNEBAULT Solange, 85 ans, décédée le 26 Novembre 1996 à Orléans

Fiche individuelle ou familiale d'état civil :

Ces fiches peuvent être établies dans toutes les Mairies en présentant le livret de famille, le ou les actes de naissance ou la ou les cartes d'identité.
Les fiches sont valables sans durée limitée.
Les fiches d'état civil donnent lieu à une double certification. Lors de leur établissement, par l'agent habilité et par l'intéressé concerné par la fiche qui certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements qui y sont portés et la signe.
Les personnes qui font sciemment usage d'une fiche d'état civil falsifiée ou inexacte sont passibles de sanctions pénales.

Livret de famille

Il est remis lors de la célébration du mariage ou à la naissance d'un enfant naturel (couple non marié).
En cas de divorce ou de séparation, un duplicata peut être obtenu.

Carte d'électeur

Pour pouvoir voter, il convient d'être majeur (18 ans), avoir la nationalité française et être inscrit sur une liste électorale.
Les inscriptions sur la liste électorale sont reçues en mairie tout au long de l'année civile.
Une commission administrative statue sur les demandes et les radiations. Celle-ci est composée du Maire, du délégué de l'administration préfectorale (M. LECAS Jean) et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (M. CHARPENTIER André). Une carte d'électeur est distribuée à chacun au vu de cette inscription. Elle est valable pour plusieurs élections.

Médaille personnalisée de la commune

La médaille reproduite en couverture a été créée par les établissements Balme de Saumur.
Celle-ci représente en premier plan, la façade actuelle de la mairie, des épis de blé et de maïs, principales récoltes, l'église Saint-Martin et une allée forestière en dernier plan puisque l'office national des forêts gère 1 800 hectares de bois sur la commune.

Ça s'est passé à Cercottes en 1996

11 Janvier - Cérémonie des voeux

Cérémonie traditionnelle, s'il en faut, que celle des vœux à CERCOTTES dans une salle ornée d'une photo aérienne en couleur et de la médaille personnalisée de la commune agrandie pour l'occasion.

Il revint à Mlle BAILLON, secrétaire de mairie, d'ouvrir cette cérémonie. Cette dernière félicita les élus et réélus et rappela que «la mission de conseiller municipal est d'intérêt général et surtout local» et «souhaite qu'une certaine solidarité règne au sein de ce conseil» puis après avoir félicité M. SAVOURE-LEJEUNE pour sa 4ème élection en tant que maire souligna les difficultés de cette fonction : les maires étant maintenant de plus en plus poursuivis pénalement.

Ensuite Philippe SAVOURE-LEJEUNE, maire évoqua les travaux réalisés en 1995, fit part du projet privé de lotissement à l'est de la commune... et souligna les désagréments survenus dans la commune par des actes de vandalisme ou cambriolages.

Le capitaine BAUDOIN, commandant de la compagnie de gendarmerie d'Orléans invité pour l'occasion fit ensuite un exposé sur le fonctionnement de la gendarmerie. Il était accompagné du capitaine DESFORGES, son adjoint.

On notait dans l'assistance la présence de M. BONNEFOY, principal du collège des Jacobins de Fleury-les-Aubrais et son

équipe, de l'adjudant CARO, du Maréchal des Logis Chef DOMINÉ, des gendarmes EVENAT et RODRIGUEZ de la brigade de gendarmerie de Cercottes, de M. THOMAS adjoint au maire de Fleury-les-Aubrais.

Cette cérémonie des vœux se clôtura par une remise de médaille à M. Robert GALOPIN, conseiller municipal pendant trois mandats et adjoint au maire de 1982 à 1995. M. le maire remis à Mme GALOPIN un superbe bouquet de fleurs.

13 Janvier - Galette inter-société

Organisée à tour de rôle par une association, c'était cette fois au club de tennis de préparer le nécessaire pour accueillir une soixantaine de convives à la salle polyvalente et pour venir tirer les rois. Une chaude ambiance pour une organisation bien rodée.

28 Janvier - Repas des anciens

Conformément aux traditions, les anciens de Cercottes, âgés de 65 ans et plus, se sont retrouvés autour d'une bonne table suite à l'invitation individuelle de M. Philippe SAVOURE-LEJEUNE, maire et président du centre communal d'actions sociales.

C'est une cinquantaine de convives parmi lesquels on remarquait la présence de M. DUBOIS Maurice, ancien maire de la commune, de nombreux conseillers municipaux, la secrétaire de mairie et l'adjudant CARO, commandant de la brigade de gendarmerie de CERCOTTES accompagné de son épouse, qui se sont regroupés autour des tables.

Chacun a pu apprécier le repas et le service assurés par l'auberge de la Forêt avant de se divertir de la présence de Didier ADAM'S, prestidigitateur.

Cette animation n'a pas empêché à Simone (JOLLIET) et à Guy (RIVIERRE) de faire un duo en jouant de l'accordéon et de l'harmonica.

Les plus entreprenants ont même glissé quelques pas de danse a n'en pas douter, c'est une journée d'hiver chaleureuse que chacun aura passée.

10 Février - Soirée «Choucroute»

La traditionnelle soirée choucroute du comité des fêtes a réuni une soixantaine de gourmets qui passèrent une excellente soirée.

25 Février - Concours de belote du Comité des Fêtes

24 Mars - Marché du Comité des Fêtes

C'est par un beau dimanche matin que de nombreux marcheurs se sont retrouvés sur différents parcours. Après l'effort, le réconfort les attendait à l'arrivée où le verre de l'amitié était servi par les membres de cette association.

8 Mai - Armistice de 1945

Pour célébrer le 51ème anniversaire de la Libération de la France, la municipalité, les gendarmes, les pompiers, le personnel communal, les enfants des écoles et la population ont entouré les anciens combattants pour commémorer «le souvenir». Un vin d'honneur fut ensuite servi à la salle polyvalente.

20 Avril - Belote du Comité des Fêtes

27 Avril - Carnaval des écoles

Ce samedi après-midi, les enseignants avaient convié parents et enfants à se déguiser pour fêter Carnaval !

Après avoir défilé dans les rues cercottoises, les enfants présentèrent des chansons à la salle polyvalente qui se révélait trop petite pour l'occasion.

Des gâteaux avaient été fabriqués par les parents et des enveloppes étaient vendues qui permirent de gagner de nombreux lots.

Un après-midi fort agréable et très ensoleillé qui permet de réunir tous les âges.

10 Mai - Concert à l'église Saint-Martin

Une nouvelle fois, un concert fut organisé en l'église Saint-Martin avec l'harmonie «L'Espérance de GIDY». Un concert fort bien réglé... de Bach aux Beatles... un très bon répertoire pour une très bonne soirée.

11 et 12 Mai - «Fête des fleurs»

Pour une première, on ne pouvait espérer mieux malgré la fraîcheur du mois de mai. De nombreux artisans se sont déplacés tels des horticulteurs, viticulteur, apiculteur et héliciculteur.

Tout était aussi prévu pour se restaurer sur place ou pour emporter tel, du boudin, des escargots, etc.

L'après-midi du dimanche fut animé par Gérard, chanteur imitateur (ancien guitariste de Michel FUGAIN), qui à la demande, fredonnait les chansons de votre choix.

Des stands de jeux agrémentaient ces deux jours ainsi que la traditionnelle buvette.

24 Mai - «Entrée en sixième»

L'équipe enseignante du collège des Jacobins de Fleury-Les-Aubrais s'est déplacée à Cercottes pour présenter le fonctionnement du collège et rencontrer les parents des 5 nouveaux collégiens de la prochaine rentrée.

15 Juin- Sortie annuelle du centre médico-social

11 Cercottois de 65 ans et plus se sont déplacés en car à Paris pour assister aux journées Portes Ouvertes de «la Garde Républicaine» (quartier Célestins, 18, boulevard Henri IV à Paris 4ème) moyennant la somme de 140 francs par personne, compte-tenu que le centre communal d'actions sociales de la commune participe pour 100 francs par personne. Le matin fut réservé à la visite des écuries. Le midi, le déjeûner eut lieu au restaurant «l'Echarpe Blanche» et l'après-midi, un spectacle féérique était prévu.

16 Juin- Tournoi de tennis

L'association sportive municipale organisa un tournoi interne ce dimanche, au cours duquel une trentaine de joueurs et joueuses se sont rencontrés. Celui-ci débuta à 10 h et pour le midi, un barbecue était prévu...

Une journée réussie avec le soleil, qui se termina dans la bonne humeur et par la remise de récompenses.

16 Juin- Tournoi à 7 A.S.M. section football

Il y avait du monde dimanche au stade. L'association sportive municipale de Cercottes organisait son 7ème tournoi à 7 avec la participation de 16 équipes.

Cette épreuve disputée de 10 h à 20 h a permis de voir évoluer de très bonnes équipes dans un excellent esprit sportif.

Parfaitement organisée, cette confrontation a montré une nouvelle fois l'intérêt que porte le club au niveau des rencontres.

En soirée, la remise des récompenses en présence de M. le Maire et de sa secrétaire s'est achevée dans une excellente ambiance.

21 Juin - Remise des dictionnaires et atlas

Les instituteurs avaient invité les parents à un après-midi théâtre à la salle polyvalente et en fin d'après-midi, Monsieur le Maire remettait, selon leur choix, 4 atlas à Dimitri VAUTIER, Jessica ROGER, Julien TOMCZYK et Mickael BOUCHER ainsi qu'un dictionnaire à Julie RETAUREAU.

Les Maires du siècle

Les Maires et Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue depuis la loi du 5 Avril 1884. Auparavant, ils étaient nommés par le Préfet.

Elections du 3 Mai 1896 :
Maire : L efort Charles, François,
décédé le 18 Juillet 1896
Adjoint : Guiblet Edouard

Guiblet Edouard
Conseiller Municipal depuis 1884
Maire de 1896 à 1921
Adjoint de 1896 à 1921 :
Lejeune Henri, Albert

Elections du 16 août 1896 - du 6 Mai 1900 des 1 et 8 Mai 1904 - du 3 Mai 1908 des 5 et 12 Mai 1912 - du 30 Novembre 1919 :

Brisson Louis (jusqu'en 1904), Chevalier Aimable, Deneuville Charles (jusqu'en 1912) Guiblet Edouard, Heurteau Alphonse (jusqu'en 1908), Huet Armand (jusqu'en 1908), Lejeune Henri, Madre Alexandre, Millet Jules (jusqu'en 1912) Neret Philippe (jusqu'en 1904).

Depuis 1904 : Brisson Désiré, Fougeu Maurice,
depuis 1908 : Allezy Albert, Come Charles jusqu'en 1912),
depuis 1912 : Meret Lucien (jusqu'en 1919), Neret Paul,
depuis 1919 : Lemaitre Ernest

Lejeune Henri, Albert
Maire de 1921 à 1925
Adjoint : Millet Gabriel

Elections, du Maire et d'un Adjoint : 16 Juin 1921 (suite à la démission de M. Guiblet Edouard)

Millet Gabriel
Maire de 1925 à 1945
Adjoint de 1925 à 1935 : Neret Paul
Adjoint de 1935 à 1945 : Lejeune Henri

Elections du 3 et 10 Mai 1925 - 5 et 12 Mai 1929 5 Mai 1935 :

Alezy Albert, Brisson Joseph, Clair Raoul (jusqu'en 1929), Lefievre Jean (jusqu'en 1929), Lejeune Henri, Lemaitre Ernest, Madre Alexandre (jusqu'en 1929), Millet Gabriel, Neret Paul (jusqu'en 1935), Portheault Louis.

Depuis 1929 : Moulin Adrien, Carre Auguste, Duval André,
depuis 1929 : Moulin Adrien, Carre Auguste, Duval André,
depuis 1935 : Doussineau Henri

Lejeune Henri
Maire de 1945 à 1965
Adjoint de 1945 à 1947 :
Delaloy Blanche
Adjoint de 1947 à 1965 :
Doussineau Henri

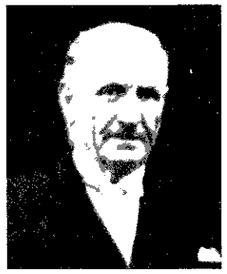

Elections du 9 Avril et 13 Mai 1945 - 19 et 26 Octobre 1947 - 26 Avril 1953 - 8 Mars 1959 :

Allezy Albert (jusqu'en 1947), Bouche Georges, Declosmesnil Armand (jusqu'en 1953), Delaloy Blanche (jusqu'en 1947), Doussineau Henri, Dupre Edmond (jusqu'en 1959), Duval Henri (jusqu'en 1953), Hiler Jean (jusqu'en 1947), Lejeune Henri, Pluchon Albert (jusqu'en 1953),

Le Conseil Municipal est élu au suffrage universel direct depuis 1831. Il est composé de 15 membres depuis les élections de 1983. Auparavant, il comprenait 11 élus.

Dubois Maurice,
Maire de 1965 à 1977
Adjoint de 1965 à 1971 :
Marcoult Claude
Adjoint de 1971 à 1977 :
Dalibard Charles

Elections des 14 mars 1965 et 14 mars 1971 :

Bouvet Guy (jusqu'en 1971), Dalibard Charles, Doussineau Henri (jusqu'en 1971), Dubois Maurice, Dumery Bernard, Jahant Robert (jusqu'en 1971), Marcoult Claude (jusqu'en 1971), Picard Jean-Claude (jusqu'en 1971), Pluchon René, Vanneau Georges, Vigoureux Bernard

A partir de 1971 : Billereau André, Dupayrat Jean, Hatte Joseph, Millet Jean, Neret Luc

Philippe Savouré-Lejeune - Maire à partir de 1977

1er Adjoint : Emche Annie (1977 à 1983) - Galopin Robert (1983 à 1995)
2ème Adjoint : Charpentier André (1977 à 1989) - Buisson Annick (1989 à 1995)

Elections du 13 et 20 Mars 1977 - 6 Mars 1983 - 12 Mars 1989 - 11 Juin 1995 :

Charpentier André (jusqu'en 1989), Cognet Etienne (jusqu'en 1989), Compain Maurice (jusqu'en 1983), Dalibard Charles (jusqu'en 1983), Dubois Maurice (jusqu'en 1983), Emche Annie (jusqu'en 1983), Evanno Emile (jusqu'en 1983), Galopin Robert (jusqu'en 1995), Hatton René (jusqu'en 1983), Mathieu Bernard, Savoure-Lejeune Philippe. **A partir de 1983 :** Agneessens Serge (jusqu'en 1989), Buisson Annick (jusqu'en 1995), Catel Robert, Cruchet Jacky (jusqu'en 1995) Decourtye Charles (jusqu'en 1995), Evanno Patrice jusqu'en 1986, Lecas Jean, Poyau Dominique (jusqu'en 1989), Robin Jean-Claude (jusqu'en 1989), Soulas Paulette (jusqu'en 1995). **A partir de 1989 :** Fanon Chantal, Le Dru Roger (jusqu'en 1995), Perdereau Christophe (jusqu'en 1995), Rousselle Alban, Surand Michel, Tillier Maryse (jusqu'en 1995). **A partir de 1995 :** voir Bulletin Municipal n° 13.

Gendarmerie Nationale

En 1996, la Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale implantée à CERCOTTES comprend six militaires d'active dont un gendarme féminin et un gendarme auxiliaire :

- l'Adjudant CARO Thierry, commandant la Brigade
- le Maréchal des Logis Chef LAURELUT Arnaud
- les gendarmes DERODY David, EVENAT François, RODRIGUEZ Patrick, LACHOT Laëtitia et le gendarme auxiliaire PAJOT Benoît.

L'année 1996 a vu le départ

- du Maréchal des Logis Chef DOMINE Daniel, promu adjudant et appelé à commander la brigade territoriale de Bracieux (Loir et Cher).
- du gendarme auxiliaire DUMOULIN Stéphane, entrant à l'école de Sous-Officiers de gendarmerie de Montluçon (Allier) en Janvier 1997.
- A vu l'arrivée du Maréchal des Logis Chef LAURELUT Arnaud, adjoint au commandant de brigade et du gendarme auxiliaire PAJOT Benoît, originaire de Bourges (Cher).

Gendarmerie nationale, 23, Rte nationale
45520 CERCOTTES - Tél. 02 38 75 41 05 ou «17»

Cyclomoteurs

Depuis le 6 Juillet 1996, une nouvelle réglementation modifie l'accès à la conduite des motocyclettes.

Elle introduit un accès progressif à la conduite du deux-roues qui contribuera à l'amélioration de la sécurité routière.

Ces nouvelles dispositions prolongent l'apprentissage de la route mis en place, dès le collège, par le biais de l'attestation scolaire de sécurité routière et du brevet de sécurité routière obligatoire pour la conduite d'un cyclomoteur entre 14 et 16 ans.

Pour quel objectif ? Réduire le nombre d'accidents.

Accès à la conduite des motos ce qui change...

- Le permis de catégorie A est accessible dès **18 ans**. Mais, selon l'âge du titulaire, il donne accès à différents types de motocyclettes.
- Dès **18 ans,** le permis A autorise la conduite de motocyclettes d'une puissance maximale de 25 kW (34 ch) et d'un rapport puissance/poids n'excédant pas 0.16 kW/Kg (0.22 ch/Kg).
- Après une expérience de **deux ans,** le titulaire du permis A a accès à toutes les motocyclettes.
- Obtenu à partir de **21 ans,** le permis A permet la conduite de toutes les motocyclettes d'une puissance maximale de 73,6 kW (100 ch).
- Le permis AL peut être obtenu dès **16 ans** et permet la conduite de motos légères.
- Les titulaires du permis B peuvent, au bout de **deux ans,** accéder aux motos légères.

Toutefois, la conduite d'une moto obéit à des règles de sécurité particulières. Quelques séances de prise en mains sont donc importantes pour la sécurité des nouveaux motards.

Depuis le 1er Août 1996, les militaires de la Brigade Territoriale de CERCOTTES interviennent sur cinq communes faisant partie de quatre cantons, à savoir : BUCY SAINT-LIPHARD (Canton de Patay), ORMES (Canton d'Ingré), CHANTEAU (Canton de Fleury-les-Aubrais), CERCOTTES et GIDY (Canton d'Artenay).

Le Maréchal des Logis Chef LAURELUT Arnaud, marié et père de deux filles, nous vient de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de MER (Loir et Cher).

PLAN VIGIPIRATE
L'attentat du 3 Décembre 1996 à Paris a conduit Monsieur le Premier Ministre à décider la réactivation du plan **vigipirate renforcé.**
Il a été demandé à chaque commune de mettre en œuvre des mesures de sécurité aux abords des établissements recevant du public et plus spécialement aux alentours des établissements scolaires.

Quelques conseils de sécurité

Sur la route, le casque est la seule protection du motard et de son passager.

En cas d'accident, son port divise par deux le risque d'être tué. Ce casque doit être homologué et attaché, même sur les trajets les plus courts ou quotidiens.

Tout comme les conducteurs de voitures, les motards doivent respecter les limitations de vitesse et le seuil d'alccoolémie en vigueur depuis l'automne : 0,5 g/l, soit deux verres maximum.

Situation en vigueur *dès Juillet 1996*		
PERMIS	**AGE MINI**	**VÉHICULES**
AL	16 ans	Motocyclettes légères n'excédant pas 125 cm³ et 11 kW (15 ch) (genre MTL)
A	de 18 à 21 ans	Motocyclettes de puissance à l'origine ≤ 25 kW (34 ch) et d'un rapport puissance/poids en ordre de marche à l'origine ≤ 0,16 kW/kg (0,22 ch/kg) (genre MTT1) Accès après deux ans à toutes motocyclettes
	à partir de 21 ans	Toutes motocyclettes (MTT1 + MTT2)
B avec deux ans d'ancienneté	20 ans	Motocyclettes légères n'excédant pas 125 cm³ et 11 kW (15 ch) (genre MTL)

Sapeurs pompiers

Les sapeurs pompiers volontaires Cercottois, sous les ordres de Gilles FANON, comptent neuf sapeurs et sont à votre entière disposition. Toutes personnes intéressées par un engagement doivent s'adresser en mairie de Cercottes.

Le Centre de première intervention de CERCOTTES est rattaché depuis le 1er Janvier 1996 au centre de secours de CHEVILLY qui comprend aussi les C.P.I. de GIDY et HUETRE.

Cette année, la réussite a servi au sapeur MATHIEU avec l'attestation au stage ARI (appareil respiratoire isolant) et l'obtention du C.F.A.P.S.E. (Certificat de Formation d'Apprentissage aux Premiers Secours par Equipes). Pour 1997, quatre stages ont été demandés auprès du service départemental d'incendie et de secours. Depuis maintenant 2 ans, les sapeurs CRUCHET Sylvie et MATHIEU Thierry participent aux 6 cross départementaux. Les performances de Sylvie CRUCHET lui ont permis d'être qualifiée pour la finale nationale qui s'est déroulée à AMIENS (80) le 30 Mars 1996.

Thierry MATHIEU, intégré à l'équipe de CHEVILLY, a terminé 5ème par équipe à la finale départementale du parcours sportif sur 23 engagés, derrière les 4 centres de secours principaux.

La départementalisation *(suite)*

L'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs pompiers par le conseil général est maintenant englobée dans le budget du service départemental d'incendie et de secours du Loiret (76, avenue Gallouedec à SEMOY).

D'où une augmentation de la cotisation de la commune qui s'établit à 29 887 francs pour 1996.

Les sapeurs pompiers volontaires de CERCOTTES bénéficiaires de cette allocation (ayant accompli 20 ans de service et ayant servi jusqu'à l'âge de 55 ans pour les non officiers et 60 ans pour les officiers ou ayant cessé avant cet âge pour raison d'inaptitude) :

M. DALIBARD Charles du 9 février 1956 au 9 Février 1983
M. DUMERY Bernard du 9 Février 1956 au 4 Mars 1984
M. NERET Luc du 22 septembre 1965 au 30 Octobre 1989
M. THENAULT Michel du 27 Septembre 1974 au 31 Décembre 1994.

Tél. : Gilles FANON : **02 38 75 44 03**
Thierry MATHIEU : **02 38 75 41 46**
ou Mairie de CERCOTTES : **02 38 75 41 06**

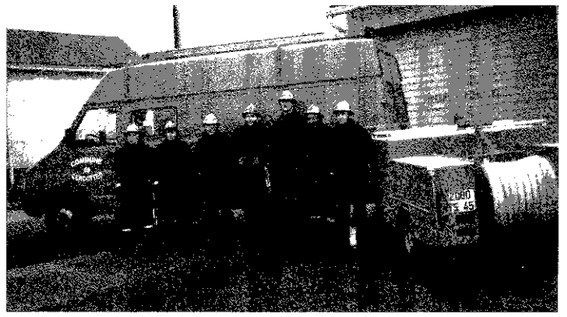

En 1996, douze manœuvres ont été effectuées dont une à CHEVILLY, deux assistances «sécurité» (Feu de la Saint Jean et Feu d'artifice du 13 juillet) ainsi que les interventions suivantes :

12/2/96 : Intervention sur toiture - 17, rue de la Gibelotterie
12/2/96 : Interventions sur toitures 34, 36 et 37, place de la Retrêve et 292, rue du Chêne Brûlé.
29/4/96 : Accident du travail - 68, Rte Nationale.
4/5/96 : Nid de guêpes - 67, Rte Nationale.
25/6/96 : Nid de guêpes - 50, Rte Nationale.
12/7/96 : Feu de combles - 85, Rte de Gidy «La Touche».
15/7/96 : Début d'incendie - 85, Rte de Gidy «La Touche».
31/7/96 : Accident de la circulation au hameau «La Touche».
6/8/96 : Nid de guêpes - 36, Place de la Retrêve.
19/8/96 : Nid de guêpes - 49, rue de la Gibelotterie.
21/8:96 : Cave inondée - 10, rue des Sorbiers.
30/8/96 : Nid de guêpes - 39, Place de la Retrêve.
16/9/96 : Feu d'herbe au «Chêne Brûlé».
27/9/96 : Cave inondée - 67, Rte Nationale.
29/10/96 : Accident de la circulation - Rte Nationale 20.
3/11/96 : Accident - Rte Nationale «Bois de Trogny».

Ça s'est passé à Cercottes en 1996

22 et 23 Juin - Feu et Fête de la Saint-Jean

Une nouvelle fois, les Cercottois et leurs amis ont répondu en masse pour participer au **«Feu de la Saint-Jean».**

Autour du feu et au crépuscule, le groupe portugais **«Rondha Minotha»** anima la soirée et le public pouvait se distraire aux différents stands mis à sa disposition. Un bal clôtura cette soirée...

Le dimanche, le concours de boules a rassemblé une cinquantaine de doublettes et la musique d'EPIEDS EN BEAUCE anima l'après-midi.

1996 TAXES FONCIÈRES

VOTÉES ET PERÇUES PAR LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION ET DIVERS ORGANISMES

DÉPARTEMENT 45 LOIRET
COMMUNE 062A CERCOTTES

	Commune	DÉPARTEMENT	Région	TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT	TAXES ANNEXES	TOTAL DES COTISATIONS
PROPRIÉTÉS BÂTIES						
TAUX 1996	17,04 %	7,37 %	3,06		Ordures ménagères 8,39 %	F
ADRESSE	[redacted]					
BASE	8550	8550	8550		8550	
COTISATION	1457	630	262		717	3066
ADRESSE	[redacted]					
BASE	7400	7400	7400		7400	
COTISATION	1261	545	226		621	2653
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES						
TAUX 1996	42,20 %	18,74 %	7,60 %		Chambre d'agriculture 11,80 %	
BASE	1190	240	240		1190	
COTISATION	502	45	18		140	705

TAXE POUR LE BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES 240 X 4,05 % — 10

Frais de gestion — 514

SOMME A PAYER 6948 F

EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 1995 ET 1996

	COTISATIONS 1995	COTISATIONS 1996	VARIATION 1996/1995 EN VALEUR	EN POURCENTAGE
PROPRIÉTÉS BÂTIES				
	2691	2718	+27	+1,00 %
DÉPARTEMENT	1079	1175	+96	+8,90 %
	483	488	+5	+1,04 %
	1062	1338	+276	+25,99 %
	425	457	+32	
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES				
	734	502	-232	-31,61 %
DÉPARTEMENT	174	45	-129	-74,14 %
	60	18	-42	-70,00 %
	204	140	-64	-31,37 %
	129	67	-62	
TOTAL DES COTISATIONS	7041	6948	-93	-1,32 %

EVOLUTION DES TAUX ENTRE 1995 ET 1996

			DÉPARTEMENT Conseil Général	
Propriétés bâties	1995	17,04	6,83	3,06
	1996	17,04	7,37	3,06
Propriétés non bâties	1995	42,20	17,36	7,60
	1996	42,20	18,74	7,60

Au 1er Janvier 1997, toutes les communes appliqueront un nouveau cadre budgétaire et comptable décrit dans une instruction interministérielle appelée M14.
Depuis le 1er Janvier 1996, la commune fait partie des deux communes du canton d'Artenay qui expérimentent l'instruction comptable M14.
Comme pour les autres collectivités, les actes et décisions des communes sont soumis à différents contrôles. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été rendu public lors de la réunion du Conseil Municipal du 29/8/96 :
«aucune observation pour les exercices 1992-1993-1994-1995 des trois budgets».

Le budget de la commune

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 1996

Acquisitions de matériels :

. pour la mairie : un tableau d'affichage extérieur ,
. pour la salle polyvalente-cantine : un évier en inox,
. pour les sapeurs pompiers : une combinaison anti-guêpes, divers tuyaux, un insufisateur,
. pour l'école : un magnétoscope, une mini-chaine, un meuble audio-visuel, un tableau d'affichage,
. pour la garderie : une armoire

Acquisition d'un véhicule C15 essence pour les employés

Travaux de voirie-trottoirs :

. bornes de protection pour empêcher le stationnement devant le passage du 72, Route Nationale à proximité de la cabine téléphonique,

Bâtiments communaux :

. Réfection des peintures des portes en façade de la mairie,
. Réfection de la porte et des défenses de «La Poste», 36, Route Nationale,
. Réfection des WC de l'école primaire (suppression des chasses automatiques),
. Remplacement des lave-mains des couloirs des classes du primaire et de la classe maternelle,
. Illumination de Noël de la mairie,

Matériel de voirie :

. Rallonge du bras de débroussailleur

Maquette de la médaille personnalisée de la commune

Les budgets primitif et supplémentaire 1996 s'équilibrent à la somme de 4 978 852 Francs. Ces budgets prévoient les dépenses et recettes.

DÉPENSES *(Budgets primitif + supplémentaire)*

d'investissements = 1 646 549 F

. Remboursement en capital des emprunts :	26,61 %
. Acquisition de matériel, meubles, immeubles :	11,42 %
. Travaux de bâtiments :	7,64 %

. Travaux de voirie-trottoirs :	36,11 %
. Immobilisations (placements) :	18,22 %

POUR COMPRENDRE L'AVIS D'IMPOSITION, LES BASES FISCALES DES QUATRE TAXES DIRECTES.

Il s'agit de la valeur locative cadastrale pour la **taxe d'habitation** payée par les occupants de locaux au 1er Janvier, soit en qualité de locataire ou de propriétaire. S'appliquent ensuite les abattements obligatoires ou facultatifs.
. 50 % de la valeur locative pour la **taxe foncière sur les propriétés bâties** payée par les propriétaires de logements, bâtiments industriels ou commerciaux ou autres locaux au 1er Janvier.
. 80 % de la valeur locative pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** payée par les propriétaires de terrain au 1er Janvier.
Les coefficients de revalorisation des valeurs locatives utilisés en 1996 ont été fixés par la loi de finances rectificative du 4 Août 1995 à 1 pour les propriétés non bâties et les immeubles industriels et à 1.01 pour les autres propriétés bâties.

de fonctionnement = 3 332 303 F

. Charges à caractère général :	27,40 %
. Charges de personnel (employés + pompiers) :	23,55 %
. Autres charges de gestion courante :	20,88 %
. Charges financières :	7 %
. Virement section investissement	21,17 %

RECETTES *(Budgets primitif + supplémentaire)*

d'investissements = 1 646 549 F

. Excédent d'investissement exercice 1995 :	11,023 %
. Virement de la section de fonctionnement :	42,82 %
. F.C.T.V.A., T.L.E. amende de police :	30,43 %
. Subventions conseil général :	3,03 %
. Emprunts (remboursement Sce assainissement) :	12,70 %

de fonctionnement = 3 332 303 F

. Produits de gestion courante :	7,31 %
. Produits financiers :	3 %
. Recouvrement + subventions :	4,21 %
. Dotations ETAT (D.G.F., etc.) :	15,45 %
. Excédent antérieur de l'exercice 1995 :	8,76 %
. Impôts et taxes :	61,27 %
dont contributions directes :	49,12 %

TAUX COMMUNAUX des Contributions directes :
Taxe professionnelle (9,22 % à, taxe habitation (9,73 %)
Taxe foncière sur le bâti (17,04 %), sur le non bâti (42,20 %).
Les bases d'imposition sont déterminées par les services fiscaux (Centre des Impôts d'ORLÉANS).
Les taux : Ils sont fixés par les trois collectivités territoriales : commune, département et région. Pour 1996, **le taux voté par le conseil municipal n'a pas été augmenté.**
Les cotisations : elles sont égales au montant de la base nette d'imposition multiplié par le taux.
Au total s'ajoutent **les frais de gestion** de la fiscalité directe locale encaissés par l'état pour l'établissement des rôles et le recouvrement des impôts.

GROS ŒUVRE RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

. Mur de clôture de la cour maternelle 30 mètres de long
. pose des 11 protections des luminaires du passage souterrain
. plantation des Leylandii sur le parking de la poste
. pose des bornes de protection route nationale (cabine téléphonique)
. pose des panneaux d'affichage de la mairie et de l'école
. pose d'un panneau d'affichage «Libre Expression».

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

comprend entre autres les dépenses suivantes :
. contingent départemental d'aide sociale = 113 250 F
. contingent départemental service incendie = 29 900 F
. syndicat intercommunal de la Retrêve = 30 000 F
. syndicat intercommunal ordures ménagères = 159 000 F
. révision du S.D.A.U. = 14 195 F
. collège des Jacobins = 51 200 F
. travaux à la gare S.N.C.F. (prévus en 1997) = 40 000 F
. centre de loisirs UFCV (Juillet 1996)
. classe de neige (école) à HIRMENTAZ = 28 500 F
. piscine (année scolaire 1995/1996) = 2 000 F
. centre médico social de la région d'ARTENAY = 3 440 F
. refuge des animaux de CHILLEURS AUX BOIS = 718 F
. judo club d'ARTENAY = 700 F
. fondation pour la recherche médicale = 900 F

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 015 292 F. Pour la première fois, du fait des recettes de taxe de raccordement à l'égoût du lotissement du Buisson, ce budget s'équilibrera sans subvention de la commune. La taxe de raccordement à l'égoût se monte à 10 000 F par construction neuve.
En 1996, un camion citerne de la SAVAC a déversé dans le réseau d'égout de «La Touche» environ 10 m³ de résidus suite à une intervention chez un particulier.

A cet effet, il est rappelé l'article L. 35-10 du code de la santé publique qui prévoit que «les agents du service assainissement ont accès aux propriétés privées pour contrôler les installations».

LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 42 554,63 F (Budgets primitif + supplémentaire confondus).
La subvention de la commune s'élève à la somme de 32 000 F.
Ce budget finance le repas annuel des anciens, une partie du voyage annuel du centre médico social de la région d'ARTENAY, la vaccination contre la grippe, le transport au centre commercial de SARAN. Des aides dans le cadre du plan «Pauvreté et Précarité» sont aussi accordées au cas par cas.

RAPPEL : Le service de transport du vendredi matin (gratuit pour les personnes de 65 ans et plus) peut aussi être utilisé par toutes autres personnes moyennant l'achat d'un ticket à la mairie de 5 F (aller et retour).

AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE

A compter du 1er Janvier 1997, une réorganisation territoriale de l'action sociale du conseil général du Loiret sera mis en œuvre et notre commune sera rattachée à l'unité territoriale d'action sociale de l'ouest d'ORLÉANS qui sera subdivisée en zones d'intervention géographiques. l'U.T.A.S. de l'ouest d'ORLÉANS représentera une population de 122 346 habitants comprenant les cantons d'ARTENAY, de BEAUGENCY, de CLERY ST ANDRÉ, d'INGRÉ, de MEUNG SUR LOIRE, d'OLIVET, PATAY et de SAINT JEAN DE LA RUELLE.. Mme BOUCHET, assistante sociale de la caisse d'allocations familiales (place St-Charles à ORLÉANS) n'interviendra plus en conséquence. Elle avait été affectée sur la commune depuis Mars 1985.
La loi sur l'eau exige que les stations d'épuration soient «autosurveillées». Cette démarche se fait à CERCOTTES depuis le 1er Janvier. Celle-ci concerne le prélèvement et l'analyse régulière d'échantillons d'eau ainsi que la tenue à jour de documents qui mémorisent les résultats. Ce qui n'excluent pas les contrôles réguliers de la D.D.A.S.S.
La taxe d'assainissement pour 1997 sera de 6,03 F/m³

Paiement :
Perception d'Artenay - 7, Mail ouest, 45410 Artenay

Renseignements :
pour les bases et abattements : Centre des impôts fonciers 131, Faubourg Bannier - 45000 Orléans

Pour les taux :
- Conseil Général du Loiret - 15, rue Eugène Vignat 45000 Orléans
- Conseil Régional - 9, rue Saint-Pierre Lentin 45000 Orléans
- Commune de CERCOTTES (45520)

Au conseil municipal en 1996

- Extraits -

7 FÉVRIER 1996

- Donne son accord et décide de prendre en charge la dépense pour que les enfants du primaire se rendent à la piscine de Saint-Jean de la Ruelle.
- Décide l'achat de matériels pour les sapeurs pompiers (combinaison anti-frelons, divers tuyaux, insuflateur).
- Décide de modifier le plan d'occupation des sols (voir page «urbanisme»).
- Compte-rendu d'une réunion sur la révision du S.D.A.U.
- Compte-rendu de la réunion du S.I. ordures ménagères, enquête publique aura lieu du 2 Février au 4 Mars 1996 relative au plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Loiret.
- Cambriolage du local technique le 1er Février 1996.
- Projet d'une garderie péri-scolaire (notification d'un questionnaire aux parents).
- *Les enfants de la classe de Mme MERCIER assistaient à cette séance et ont pu présenter leur nouvelle association créée au sein de l'école «l'entente sportive Cercottoise».*

21MARS 1996

- Vote le budget primitif 1996 qui avait auparavant été préparé en commission des travaux et examiné en commission générale.
- Décide de verser à Mme MERCIER une indemnité suite au séjour à HIRMENTAZ avec les enfants de sa classe.
- Arrête le montant des vacations des sapeurs pompiers volontaires au taux maximal (tarif normal = 41,26 F, la nuit = 82,52 F, jours fériés et dimanches = 61,89 F).

Reconduit la convention avec l'U.F.C.V. du Loiret pour l'organisation d'un centre de loisirs du 2 Juillet au 26 Juillet 1996 et fixe la participation demandée à 70,20 F pour un enfant par jour.

- Décide d'ouvrir une garderie péri-scolaire à compter de la rentrée scolaire de 1996 et fixe la participation à 10 F par enfant.
- Décide du principe de la mise en révision du schéma directeur de la région urbaine d'ORLÉANS (S.D.A.U.) et propose le périmètre de révision sur 20 communes (voir page urbanisme).
- Enquête publique sur la modification du P.O.S. du 22 Avril au 24 Mai 1996.

27 AVRIL 1996

- Revalorise l'indemnité de gardiennage de l'église de 1,4 %.
- Autorise l'Office de Tourisme du Loiret à intervenir sur la commune conformément au décret du 15/06/1994.
- Suite à plusieurs devis, le transport à la piscine de St-Jean-de-la-Ruelle sera assuré par les transports PITOU D'Ingré.
- Les bennes «grosses ordures» occasionnelles seront désormais mises en places du jeudi soir au vendredi soir en raison de désagréments survenus avec un groupe d'adolescents.
- M. le Maire fait une information sur les contrats de pays.
- Le conseil décide à **l'unanimité** de mettre en vente le logement 50, Route Nationale.

27 JUIN 1996

- Adopte le compte administratif à la majorité des suffrages exprimés.
- Une note est remise à chaque conseiller municipal sur une éventuelle dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques avec la réfection des trottoirs sur la Route Nationale 20, coût estimé à 3 661 000 F T.T.C. sans subvention.
- Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à la régularisation du dossier de servitudes relatif au passage d'un pipeline de la société TRAPIL (Société des transports pétroliers par pipeline) qui traverse la commune depuis 1980.
- Approuve la modification du plan d'occupation des sols.
- Décide de mettre en vente le pavillon 50, Route Nationale moyennant la somme de 860 000 F.
- Fixe le prix du repas à la restauration scolaire à 18,50 F à compter de la rentrée sclaire.
- Décide de signer la convention avec le Conseil Régional et la S.N.C.F. pour l'aménagement de la gare de CERCOTTES ; la participation de la commune est fixée à 80 000 F sur un programme de travaux de 1 000 000 F.

29 AOÛT 1996

- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes : pas d'observation.
- Décide de prendre la dépense correspondante pour que les enfants du primaire pratiquent la natation à St-Jean-de-la-Ruelle pendant toute l'année scolaire 1996/1997.
- Désigne M. SAVOURE-LEJEUNE, membre titulaire, et M. LECAS, membre suppléant, pour siéger au sein du Comité Syndical «sur la révision du S.D.A.U.».
- Sollicite de l'état une subvention pour les divers travaux dans les écoles.
- M. le Maire avise que le détecteur et panneau affichage «vitesse» ne sera pas mis en place dans notre commune car des critères ont été mis en place par la Préfecture du Loiret (sur le nombre d'habitants et le nombre d'accidents).
- M. le Maire avise que tout aménagement de circulation est réglementé par des décrets et instructions interministériels et signale que le coût d'un ralentisseur type dos d'âne est de 56 000 F T.T.C.
- Information sur les changements de fonctionnement au camp militaire.
- Le Conseil décide d'adhérer aux contrats de pays.

10 OCTOBRE 1996

- Adopte à l'unanimité le budget supplémentaire examiné auparavant en commission générale.
- Décide de rémunérer l'instituteur du primaire pour la traversée des enfants aux entrées et sorties de l'école à 125 % du SMIC/horaire.
- Décide de verser à M. PRIEUR, receveur municipal de la commune, une indemnité de conseil.
- Augmentation du coût du transport au collège des Jacobins (Fleury-les-Aubrais).
- Distribution de raticide le samedi 26 Octobre 1996.

UNE CENTAINE DE GROUPUSCULES ET D'ASSOCIATIONS AU VISAGE MASQUÉ DANS LE LOIRET

Le 10 Janvier 1996, Alain GEST, député de la Somme et Jacques GUYARD, présentent un rapport parlementaire sur les sectes.

Dans le Loiret, on enregistre un développement sans précédent de groupes, groupuscules, aux discours ésotériques, portés par des théories bien souvent fumeuses... Mais où se trouve donc la frontière entre les sectes et les communautés ?

Qui est sectaire, qui ne l'est pas ?

Concernant la Région Centre, le rapport parlementaire a choisi d'épingler l'association Saman implantée à VOUZON, une communauté thérapeutique, mais a préféré bouder les activités des communautés charismatiques !

Mais au-delà de ces considérations, avons-nous les moyens d'endiguer ce raz-de-marée spirituel ?

La communauté des Béatitudes à Nouan le Fuzelier,

l'Association Saman à Vouzon,

La Nouvelle Acropole à Orléans,

L'éveil de la Chrysalide à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

L'AMIANTE

L'amiante, roche fibreuse de la famille des silicates, a été très employé pour ses qualités d'isolant phonique et thermique. Ses excellentes propriétés physiques et chimiques ont multiplié son utilisation dans de nombreux secteurs d'activité notamment la construction navale, la métallurgie, le textile et bien sûr la construction. Dans ce dernier secteur, on le trouve dans un grand nombre de matériaux tels que les plaques ondulées, les canalisations, les calorifugeages ou encore les flocages interdits en France depuis 1978.

Malheureusement, l'amiante est aussi un produit dangereux entraînant des affections pulmonaires graves après inhalations répétées des fibres. La réglementation a prévu dès 1977 et revu en 1992 un certain nombre de mesures de prévention qui s'est révélé insuffisant. Ce constat, associé aux expertises scientifiques et médicales, a conduit les pouvoirs publics à renforcer les mesures de prévention.

LA CHASSE

Depuis plusieurs années, et selon le code rural, l'ouverture de la chasse dans le Loiret était fixée au 3ème dimanche de septembre.

Cette année, pour la première fois, elle a été repoussée au cinquième dimanche, en même temps qu'en Loir et Cher, dans le Cher et en Eure-et-Loir.

Examen du permis de chasser

Les imprimés sont disponibles en mairie.

«Nul ne peut être admis à prendre part à l'examen s'il n'a 15 ans révolus le jour des épreuves». Pièces à joindre à la demande :

- une fiche individuelle d'état civil,
- pour les mineurs : une autorisation parentale,
- la valeur de 100 F en timbres fiscaux.

La demande d'inscription permet de s'inscrire à la fois à la formation pratique à l'examen théorique tout au long de l'année. L'attestation de formation pratique reste valable deux ans et doit être impérativement présentée le jour de l'examen.

Le visa du permis de chasser

Chaque année, dès le 1er Juillet, vous pouvez faire viser en **mairie** votre permis de chasser.
Il conviendra que vous présentiez
- le permis de chasse
- une attestation d'assurance.

Chasse valable du 1er Juillet au 30 Juin (prévue à l'article L.223-13 du code rural),
- le ou les timbre(s) de la fédération départementale des chasseurs (acheté(s) auprès du Crédit agricole ou auprès de certaines compagnies d'assurances.

La validation du permis de chasser

Elle se fait auprès du **Trésor Public** (Perception).

Le prix de la validation s'est élevé pour 1996 :
- Visa et validation départementale = 269,50 F.
- Visa et validation nationale = 144 F
- Gibier d'eau = 80 F

Timbre grand gibier :

La redevance cynégétique nationale grand gibier, instituée par la loi du 22 Juin 1993 est une redevance additionnelle. Elle permet aux titulaires de chasser le grand gibier (cerf, biche, chevreuil, sanglier).

Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret
Rue Paul Langevin - 45100 ORLÉANS LA SOURCE
Tél. 02 38 69 76 20

LA FIN DU SERVICE NATIONAL ACTUEL ET LA PÉRIODE DE TRANSITION

Afin d'accompagner la professionnalisation des armées pendant la période couverte par le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, il sera progressivement mis fin au service national actuel.
Les jeunes Français nés avant le 1er Janvier 1979 effectueront leur service national selon le régime en vigueur aujourd'hui.

A partir de 1997, les jeunes gens nés après le 1er Janvier 1979 seront appelés au rendez-vous citoyen qui sera également ouvert aux jeunes filles désireuses d'effectuer un service volontaire. A la fin de la période de transition, c'est-à-dire en 2002, toutes les jeunes filles seront appelées, comme les garçons, à participer au rendez-vous citoyen.
Le rendez-vous citoyen durera une semaine.

Le recensement militaire
Il se fait à la Mairie du domicile et est obligatoire.
Il doit être effectué par le jeune dès qu'il atteint l'âge de 17 ans.

DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis le 9 Décembre 1996, dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi de 1993, visant à simplifier les procédures d'inscription des demandeurs d'emploi et à permettre une meilleure adaptation de ces services aux besoins du public, l'inscription des demandeurs d'emploi est transférée de l'A.N.P.E. à l'A.S.S.E.D.I.C.

S.M.I.C.

A compter du 1er Juillet 1996, le salaire minimum de croissance est fixé à 37,91 F/heure brut soit 6 406,79 F/169 heures (39 heures hebdomadaire).

Depuis le 1er Janvier 1996, le montant du SMIC horaire brut et du minimum garanti (18,09 F) est valable également dans les départements d'Outre-Mer.

A la rentrée de Septembre 1996, les écoles maternelle et primaire comprennent 62 élèves dont 6 sont domiciliés dans le lotissement du Buisson.

Ecole primaire

La classe de M. GIRARD compte 10 CP, 6 CE1 et 4 CE2 et celle de Mlle MICHELET 11 CM1 et 10 CM2.
Le matin, on apprend le français et les mathématiques et l'après-midi, on pratique du sport, des arts plastiques, de l'histoire, de la géographie, de l'éducation civique, des sciences et de la musique.
Chaque vendredi, on va à la piscine (à vagues) de St-Jean-de-la-Ruelle.
Pour l'instant, le mardi, on fait du vélo ensuite on jouera au rugby.
Au mois de mars, la classe de Mme MERCIER est partie en classe de neige à HIRMENTAZ (Haute-Savoie). Skier était amusant. Du télésiège, on apercevait le Mont-Blanc.

Cette année, l'U.S.E.P. continue. L'année dernière, on avait couru un cross à Artenay, participé aux USEPIADES et gagné 2 coupes.
Dans la classe du CM, on a organisé un vote pour élire un président, un trésorier et un secrétaire pour la coopérative scolaire. Mathieu BARRAULT, Amélie MONNAIS et Charlotte BOUCHER ont été choisis.

L'école maternelle

La classe de Mme LEPAGE et de Mme LE GOFF compte cette année 21 élèves dont 5 petits de 2 ans 1/2. Une correspondance aura lieu sur l'année avec la maternelle Jacques BREL de FLEURY LES AUBRAIS, une première visite s'étant déroulée au mois d'octobre.

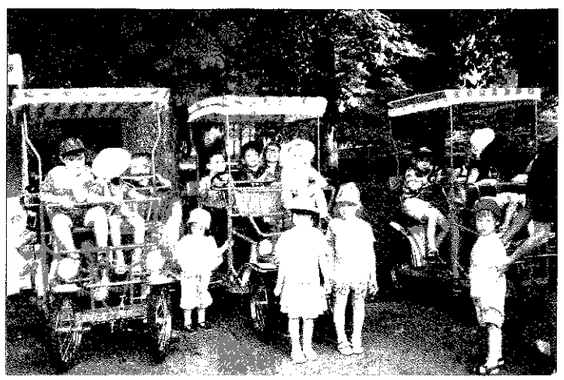

L'année scolaire passée, Carnaval a été fêté par un défilé suivi d'un spectacle donné par tous les enfants dans la salle polyvalente.
Plus tard, Guignol est venu réjouir les enfants dans la classe.
Enfin, l'année s'est terminée par un voyage au parc floral avec la classe de CP-CE1.
Au mois de Juin 1997, une kermesse est prévue.

Les parents d'élèves

L'élection s'est déroulée dans la classe verte
le vendredi 11 Octobre 1996.
Nombres d'inscrits : 49 Nombre de votants : 28
Sont élus :
Titulaires : Mme BARRAULT, Mme MONNAIS, Mme GUDIN
Suppléants : Mme BOIN, Mme CROSNIER.

La garderie péri-scolaire

C'est un service municipal. Faisant suite au résultat d'un questionnaire adressé aux parents en Mai 1996, une garderie accueille désormais les enfants de 7 h 30 à l'ouverture de l'école et de 16 h 30 à 18 h.
Celle-ci a lieu dans la B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentation) classe verte.
La participation demandée par enfant est de 10 F pour le matin ou (et) le soir.

Les traversées de la route nationale

Ce service est assuré par M. GIRARD, instituteur du primaire, moyennant une rémunération de la commune, (125 % du SMIC horaire).

La restauration scolaire

Chaque midi, les enfants déjeunent à la salle polyvalente, rue de l'église. Les repas sont livrés en liaison froide par le «Poëlon d'argent» d'AMILLY (Loiret) et sont réchauffés sur place. Le service est assuré par Mesdames BARANGER et CLAIRAMBAUD.
La vente de tickets a lieu en mairie les lundis et vendredis. Prix du repas = 18,50 F.
Chaque année, une inspection est effectuée par les services d'hygiène de la D.A.S.S. (il a été demandé par ces services de changer l'évier en faïence de la salle polyvalente).

Des repas de la cantine peuvent être commandés par tout administré. Il suffit d'avertir le secrétariat de la mairie au moins 48 heures à l'avance. Prix du repas adulte = 25,50 F

Collège les Jacobins AN II

Une année de fonctionnement au collège Les Jacobins où les élèves de Cercottes ont pu avec plaisir découvrir et apprécier tout au long de leur scolarité l'harmonie des couleurs, la répartition des volumes, et une architecture qui amène un jeu de lumières et une atmosphère apaisante.
«Mais où sont donc les élèves ?» nous demandent les visiteurs. Pour cette deuxième année, c'est 28 jeunes de Cercottes qui fréquentent le collège. Après la demi-pension où ils peuvent apprécier la qualité des repas fournis, ils participent aux différentes activités offertes par l'association sportive et le foyer socio éducatif. Ils sont notamment à l'initiative de la création du club de Street Hockey qui draîne de nombreux spectateurs parmi les demi-pensionnaires.

De 500 élèves dans 20 classes, le collège est passé en 96-97 à 540 élèves qui sont accueillis dans 23 classes
- 7 classes de 6ème
- 7 classes de 5ème
- 5 classes de 4ème - niveau qui est en expérimentation au collège
- 4 classes de 3ème.

Le conseil d'administration où est représentée la municipalité Cercottoise détermine les grandes options pédagogiques pour les années à venir; Et l'objectif principal du collège *«Mieux vivre au collège des Jacobins pour mieux réussir»*, veut amener chaque élève au maximum de ses possibilités et de sa réussite. Cet objectif ? c'est notre affaire à tous, parents enseignants, administrateurs pour faire des élèves, des citoyens du troisième millénaire.

L'équipe administrative

Centre loisirs - Juillet 1996

Parmi la soixantaine de petits «juilletistes» du centre aéré de GIDY, dix étaient originaires de CERCOTTES cette année.
L'équipe de 7 animateurs et animatrices, dont Karine TILLIER et Céline RODÈNE de CERCOTTES, s'est chargée avec succès de divertir nos enfants en multipliant les activités et les sorties, ainsi que les après-midi raffraichissantes à la piscine d'ARTENAY.

Outre les ateliers de peinture et divers travaux manuels au centre, les enfants sont allés visiter la maison enchantée à AMBOISE, le Géodrome de GIDY, et ont eu droit à de nombreuses soirées camping (BRAY-EN-VAL, CERCOTTES, MARMOGNE, LA CANAUDIÈRE) prolongées par d'agréables veillées musicales.

Enfin le 19 Juillet, une journée portes ouvertes a été organisée, afin que les enfants puissent partager avec les parents leurs créations et leurs découvertes, ainsi qu'un petit spectacle qui a charmé tout le monde.

Il ne fait aucun doute qu'avec tous les souvenirs laissés par ce premier mois de vacances, les réservations sont déjà envisagées pour 1997.

Ça s'est passé à Cercottes en 1996

29 et 30 Juin - Voyage du comité des fêtes et des sapeurs pompiers

Le comité des fêtes et l'amicale des sapeurs pompiers organisaient leur voyage annuel dans le Marais Poitevin avec promenade en barque et le deuxième jour, une visite de La Rochelle.
Ambiance chaleureuse avec une restauration et un hôtel de qualité.

27 Juin - Fin de l'année scolaire 1995/1996

Comme chaque année, on n'a pas manqué à la tradition, un goûter, offert par la commune, fut organisé pour clôturer l'année scolaire. Une fin d'année scolaire qui fut marquée par le vol du téléviseur et du magnétoscope de l'école.

13 Juillet - «Feu d'artifice»

Après la retraite aux flambeaux dans les rues du village et pour le plaisir de tous, la municipalité assistée des sapeurs pompiers ont tiré un superbe feu d'artifice qui a satisfait un public nombreux venu pour l'occasion. La soirée s'est ensuite poursuivie à la salle polyvalente pour le bal animé par le **D.J. Jak.**

14 Juillet - Fête Nationale

Après le traditionnel vin d'honneur offert à la population, l'équipe des fêtes invita le public à participer aux différents jeux gratuits.
Une surprise est venue agrémenter cette après-midi : FR3 Centre s'est déplacé pour filmer un «14 Juillet Cercottois» qui fut retransmis le soir même.

GARAGE PERRAULT

Mécanique ■ Tolerie ■ Peinture
Location de véhicules
Dépannage - Remorquage

AGENT

JOUR et NUIT
Agréé autoroute

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES

76, rue de Paris - 45520 CHEVILLY
✆ **02 38 80 10 08 - Fax 02 38 80 11 06**

TRANSPORTS

BOUCHER sarl

Spécialité : VRAC

9, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES
✆ **02 38 75 44 80**

Centre Français de Restauration

Fournisseur des restaurants scolaires et d'entreprises

547, rue Saint-Gabriel
45200 AMILLY ✆ **02 38 93 70 41**

ENTREPRISE GÉNÉRALE
à votre service depuis 1976

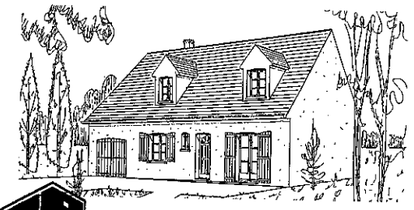

MTN MAISONS TRADI-PIERRE

155, rue d'Artois - OLIVET
02 38 69 14 22

TRADI DECOR

Joël PERDEREAU

Peinture - Décoration
Vitrage isolant - Ravalement
Papier peint - Tissu - Moquette

47, rue de Corroy - 45140 ORMES - ✆ **02 38 74 95 16**
ST PÉRAVY LA COLOMBE - ✆ **02 38 80 82 99**

A.D.A.

Terrassement Démolitions
Fosses toutes eaux - Chemins d'accès
Branchement tout à l'égoût - EDF - PTT
Nivellement terrain - maçonnerie
Terrassement en tous genres

154, rue Gaillardise - 45520 GIDY
Tél. **02 38 75 36 84** - Fax 02 38 75 46 29

COUVERTURE - ZINGUERIE
ISOLATION - RAMONAGE

Neuf et Rénovation

SOUBIEUX et Fils

26, rue d'Orléans
ARTENAY
Tél et Fax **02 38 80 00 67**

SEIT

Siège social : 1020, rue des Bordes - SARAN
B.P. 108 - 45409 Fleury-les-Aubrais Cedex
Tél. **02 38 52 22 00** - Télécopie 02 38 52 22 10

Société électrohydraulique industrielle et télécommandes

ROUEN	CHOISY LE ROI	MELUN
10, rue Sadi Carnot	Village d'activités des Gondoles	5 bis, rue des Mariniers
76140 Le Petit Quevilly	Bât. 11 - 114 à 126 av. d'Alforville	77000 Melun
Tél. 02 35 73 36 12	94600 CHOISY-LE-ROI	**Tél. 01 64 39 73 70**
	Tél. 01 48 92 56 20	

Hydraulique générale, stations de pompage d'eau potable, résiduaire, industrielle et d'irrigation
Etudes et constructions d'ensembles de contrôle automaticité, télécommande, télésurveillance et télégestion de réseaux
Toutes installations électriques, industrielles, haute et basse tension
Surveillance, contrôle d'accès, anti-intrusion

SÉCHERESSE

En 1994, certains habitants de la commune avaient avisé la mairie d'apparition de fissures sur leurs habitations.

Une information municipale avait été notifiée à chaque administré à ce sujet afin qu'un dossier soit déposé auprès de la Préfecture pour que la commune soit déclarée «sinistrée» au titre de catastrophe naturelle.

Mais compte-tenu du coût de l'étude géotechnique aux frais des sinistrés ce dossier n'a pu aboutir.

En 1996, certains se sont de nouveau manifestés à ce sujet, et une nouvelle information municipale : distribuée dans les boîtes à lettres, par avis dans la presse locale et affiches dans les panneaux d'affichage, a été effectuée.

Pour régler, le problème du coût de l'étude géotechnique, le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 10 Octobre 1996 de prendre en charge ladite dépense compte-tenu que certains administrés attendent que la commune soit déclarée sinistrée par arrêté interministériel pour se faire connaître.

RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Le S.D.A.U. actuellement en vigueur a été approuvé le 29 Mars 1974. Ce document, fondé sur des études datant du début des années 1970, fixe la destination générale des sols, et à ce titre, constitue une norme qui s'impose aux collectivités lors de l'élaboration de leur plan d'occupation des sols.

Aussi, il est apparu inadapté aux réalités économiques, démographiques et urbanistiques et en 1987, les 18 élus COMBLEUX, CHÉCY, FLEURY LES AUBRAIS, INGRÉ, MARDIÉ, OLIVET, ORLÉANS, ORMES, SARAN, SAINT-AY, SAINT-CYR-EN-VAL, SAINT-DENIS-EN-VAL, SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE, SAINT-JEAN-LE-BLANC, SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, SEMOY) et ceux de BOIGNY-SUR-BIONNE et de MARIGNY-LES-USAGES) ont décidé de le mettre en révision. Cette révision s'est achevée en Juillet 1994 et les 20 communes citées ci-dessus composent actuellement le S.I.V.O.M.

Parallèlement des difficultés sont apparues dans certaines communes couvertes par ce schéma directeur mais non impliquées dans la révision engagée. C'est pourquoi, il a paru opportun d'envisager de réviser ledit document pour les 20 autres communes.

Un syndicat mixte est créé pour cette mise en révision partielle et le périmètre de révision porte sur les communes suivantes : ARDON, BOU, BOULAY-LES-BARRES, BRICY, CERCOTTES, CHAINGY, CHANTEAU, CHEVILLY, CLÉRY-ST-ANDRÉ, DONNERY, FAY-AUX-LOGES, GIDY, LOURY, MAREAU-AUX-PRÉS, MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY, REBRÉCHIEN, SAINT-AY, SANDILLON, TRAINOU ET VENNECY.

Ça s'est passé à Cercottes en 1996

1er Septembre - Concours de boules des pompiers

3 Septembre - Rentrée des classes Ouverture d'une garderie péri-scolaire

Une garderie, qui accueille les enfants des écoles dès 7 h 30 jusqu'à l'ouverture des écoles, et après la classe jusqu'à 18 h ouvre ce jour à la classe verte, route de GIDY.

20 Septembre - Cours de musique et de guitare sèche

M. PERRAULT assure depuis ce vendredi 20 Septembre et tous les vendredis, à la classe verte, route de Gidy, de 17 h 30 à 20 h 30 des cours de solfège et de guitare sèche.

12 Octobre - Repas «Cercottes détente»

Ce sont 32 personnes qui se sont retrouvées à la salle polyvalente pour partager le couscous de la section gymnastique de Cercottes.

13 Octobre Repas du club du 3ème âge

Se sont 19 personnes qui se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le repas du club. Monsieur le maire comme a l'accoutumé offrit le champagne aux présents.

19 Octobre - Piqûre antigrippe des aînés

Ce sont 36 personnes de 65 ans et plus qui se sont retrouvées à 8 h à la mairie pour se faire vacciner gratuitement par le docteur LEFEVRE du cabinet médical de CHEVILLY contre la grippe.

26 Octobre - Distribution gratuite de raticide

A la demande de la commune, les établissements SEROR et fils de GIDY distribuaient devant la mairie des sacs de blé empoisonné.

11 Novembre - Armistice de 1918

En hommage au 11 Novembre 1918, jour de l'armistice et fin de la Première Guerre mondiale, une cérémonie est organisée, au monument aux morts, rue Charron, pour accomplir un devoir de mémoire et affirmer une fois encore que nous n'oublions pas.
Cette commémoration, accompagnée de la musique de GIDY, se termina par un vin d'honneur à la salle polyvalente.
M. le maire profita de cette cérémonie publique pour présenter le nouveau Maréchal des Logis Chef de la gendarmerie, le chef LAURELUT.

Urbanisme

• **Article 671 du Code Civil :** «Il n'est pas permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations...»

• **Article 672 du Code Civil :** «Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent...»

URBANISME AUTORISÉ EN 1996

Déclaration de travaux

BERNEZ P. - 68, rue du Buisson Noir	Clôture
TROCHET M. - 117, route de Gidy	Clôture
SINIVASSIN A. - 314, rue du Chêne Brûlé	Clôture
MOLLET M. - 26, rue de la Gibelotterie	Véranda
LAPAN M. - 25, Route Nationale	Modif. portail
DESMURS A. - 87, Route Nationale	Aménagement étage
CONNIN J.L. - 19, rue des Buttes	Modif. fenêtre
ASSELIN de BEAUVILLE R. - 419, Rue de la Chaise	Clôture
VANNEAU G. - 101, route Nationale	Véranda
CAILLAUD J.F. - 8, rue des Sorbiers	Véranda
ABAD A. - 112, rue du Buisson Noir	Clôture
THIERY D. - 354, rue du Chêne Brûlé	Appentis
ARCHENAULT R. - 44, Route Nationale	Appentis
LEGER M. - 292, rue du Chêne Brûlé	Clôture
FERRERE A. - 43, rue de la Gibelotterie	Clôture

PERMIS DE DEMOLIR :

Orléans évasion - 106, Route Nationale
Monnais J.M. - 91, Route Nationale
Doussineau P.H. - 22, Route Nationale

ARRÊTÉ DE LOTIR :

SAVOURE-LEJEUNE Ph. - «La Touche» - 24 terrains à bâtir

PERMIS DE CONSTRUIRE :

COURCELLES F. - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
COUTIN F. - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
DAMBRE Ch - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
LE MOALIGOU F. - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
DEGRIGNY N. - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
CURRAL J. - Route Nationale	Habitation
MIREUX A. - 27, Rue de la Gibelotterie	Garage
ORLÉANS-ÉVASION - 106, Route Nationale	Extens. Bâtiment
MORET J.M. - Route Nationale	Entrepôt
GONCALVES J. - Route Nationale	Habitation
MONNAIS J.M. - 91, Route Nationale	Extens. Habitation
THAUVIN H. - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
THENAULT F. - 37, rue du Buisson Noir	Habitation
GUESNARD P. - 23, rue du Buisson Noir	Habitation
JARDINET J.L. - Rue du Buisson Noir	Habitation
BELLOC J.M. - «Lotissement Le Buisson»	Habitation
DOUSSINEAU Ph. - 22, Route Nationale	Extens. habitation
JOOS E. - 1, rue des Sorbiers	Extension habitation

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS de CERCOTTES

La modification a eu pour objet d'apporter quelques adaptations ponctuelles concernant essentiellement le règlement révisé le 15 Décembre 1994.
Il s'agit de supprimer la règle particulière d'implantation des constructions au hameau «La Touche», d'assouplir les règles de pente de toiture dans les zones UA et UB et de reclasser le site de la station d'épuration en zone naturelle.
Une enquête publique s'est déroulée du 22 Avril 1996 au 24 Mai 1996.
M. CHATAIGNER a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS.
Le Conseil Municipal a approuvé la modification par délibération en date du 27 Juin 1996.

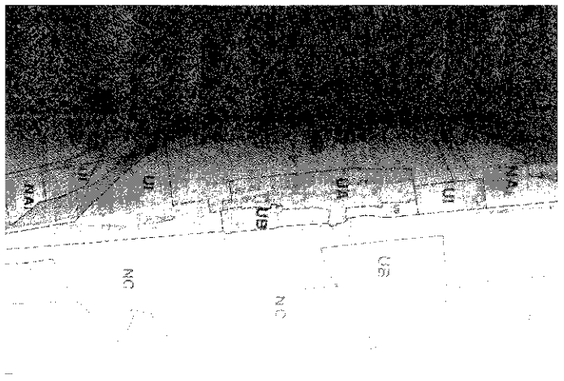

Liste des entreprises de Cercottes

A.G.T. Transports - 105, RN	02 38 65 00 00
Maisons ALPHA - 105, RN	02 38 75 35 46
ALVES David, Artisan bâtiment 25, rue de la Gibelotterie	02 38 75 40 21
A.R.T.P. (Atelier réparation tôlerie peinture) - 113, RN	02 38 75 36 81
Auberge de la Forêt - 68, RN (hôtel bar restaurant)	02 38 75 41 11
AUTO TILT - 111, rue Charron	02 38 75 30 00
S.A. Transports BOUCHER - 9, RN	02 38 75 44 80
CERCOTTES UTILITAIRES - 103, RN	02 38 75 41 57
CHARREYRE Roger, électricité générale 7, RN	02 38 75 41 33
DISTRI-FLEURS - 111 bis rte de Gidy	02 38 75 39 08
Sté D.R.L., Literie - 105, RN	02 38 75 47 82
ENTREPRISE INDUSTRIELLE - Poteaux - 107, RN	02 38 75 31 05
ENTREPRISE INDUSTRIELLE - Electricité - 107, RN	02 38 75 30 21
EURO TRADING - 15, RN	02 38 75 42 91
FRANCE OCCASION EQUIPEMENT - 105, RN	02 38 75 45 49
G.M.F.B. - 28, RN	02 38 75 31 23
HOME CONFORT - 105, RN	02 38 75 34 65
LEMOULT Alain - 111, rue Charron	02 38 75 41 82
LE ROULLEY, Portes, Portails - 105, RN	02 38 75 44 00
LOCK UTIL - 111, RN	02 38 75 44 64
MECA CONCEPT 45 - 19, RN	02 38 75 41 72
Station Service MOBIL - RN	02 38 75 42 08
MOTTES Bruno, Électricité Générale - 18, RN	02 38 75 44 76
ORLEANS EVASION, Caravanes, Camping Cars Route Nationale	02 38 75 46 97
ORLÉANS SUD AUTO (O.S.A.) - 98, RN	02 38 75 30 14
ORLEANS VEHICULES INDUSTRIELS - IVECO 1280, rte de la Chaise, Z.I.	02 38 75 34 44
ORGANISATION RADIO TAXI FRET (O.R.T.F.) 105, RN	02 38 75 47 47
RC 4X4 - RN «Fillettes et Pitou»	02 38 75 44 44
ROUE Joseph, Machine, Outils, Fabrications 105, RN	02 38 75 46 96
TAXI LEFEVRE - 54, RN	02 38 75 40 27

H2O LA MOLÉCULE BIEN CONNUE

Tout le monde se souvient du cycle de l'eau : sous l'effet de la chaleur du soleil, l'eau (mer, lacs, fleuves, plantes...) s'évapore pour former les nuages. Ceux-ci sont déplacés au gré du vent et, quand la vapeur d'eau se condense, l'eau retombe sur le sol (pluie, neige...). Au sol l'eau s'évapore, s'infiltre ou ruisselle pour reformer lacs et mers et ainsi de suite...
Tout au long de son cycle, l'eau se charge des différentes impuretés qu'elle recueille sur son passage, devenant ainsi de moins en moins potable. Pollution par les produits chimiques (nitrates, phosphates, fer, métaux lourds, pesticides...), pollution bactériologique (pas de streptocoques fécaux par exemple !).
Les responsables : industrie et agriculture. Il s'agit des boucs émissaires classiques mais la réglementation, qui est du domaine de l'état, tend à rendre ces activités de plus en plus propres même si l'idéal n'est malheureusement pas pour demain. Un autre responsable également, et plus difficile à atteindre, c'est chacun d'entre nous. Une vidange sauvage, la combustion d'un vieux pneumatique ou de matières plastiques, l'abandon d'un emballage, d'une batterie, d'une machine à laver, etc... A chaque fois c'est peu mais c'est à chaque fois un peu plus ! A chacun, industriel, agriculteur, particulier d'avoir un comportement responsable.
Et pourtant l'eau est indispensable ; un être humain doit en absorber chaque jour 2,5 litres (boissons et alimentation). Notre corps contient 2/3 d'eau. Cette eau se renouvelle régulièrement : sur une période de 15 jours toute l'eau a été échangée c'est-à-dire que l'eau se trouvant dans le corps d'une personne pouvait se trouver auparavant dans le corps d'une autre et se retrouvera plus tard dans celui des générations futures. L'eau est un bien commun qu'il faut protéger. L'eau est distribuée par les communes, c'est une obligation légale. Cela comprend le captage, le pompage, le transport par canalisation, le stockage, la distribution. Reste le rejet des eaux usées. La communauté européenne oblige les villes de plus de 2 000 habitants à traiter leurs eaux usées avant 2005. (Certaines villes françaises importantes ne possèdent pas encore de station d'épuration !). Ces travaux d'assainissement doivent entrainer une baisse du taux des différents polluants : le taux de plomb doit être ramené à 10 microgrammes par litre (au lieu de 60 actuellement ce qui exigera le remplacement des anciennes canalisations en plomb) ; le taux des nitrates est fixé à 50 milligrammes par litre sachant qu'à 100 milligrammes l'eau n'est plus potable et qu'une concentration de quelques dizaines de milligrammes peut être dangereuse pour le nourrisson. En l'absence de preuves épidémiologiques, l'office mondial de la santé (O.M.S.) note qu'il existe des corrélations géographiques entre nitrates et cancer de l'estomac. Pour rejoindre la nappe phréatique les nitrates peuvent mettre jusqu'à 30 ans. Les produits phytosanitaires sont encore mal connus. L'O.M.S. a étudié la toxicologie de 40 molécules alors que le marché en propose plus de 900. Il est d'ailleurs envisagé de réduire le nombre et la concentration des produits en vente libre destinés aux jardiniers amateurs.
L'ensemble des communes a déjà investi 40 milliards de francs et c'est environ 60 milliards qu'il faudra investir d'ici 2005 pour avoir des rejets aux normes ce qui correspondrait à une dépollution de l'ordre de 60 % contre 45 % aujourd'hui. Cet investissement très lourd se traduira par une augmentation importante du prix de l'eau et du montant de la taxe d'assainissement, les communes n'étant plus autorisées à subventionner l'eau.
Un comportement plus responsable est donc nécessaire. Mais que consommons-nous ? En France une personne consomme 150 litres d'eau par jour (50 dans les pays en voie de développement, 300 aux Etats-Unis). Cela correspond à environ 150 m³/an pour une famille de 4 personnes. Selon les chiffres du centre d'information de l'eau, 7 % sont utilisés pour l'alimentation et 93 % pour l'hygiène et le nettoyage.

150 litres d'eau par jour

il faut environ	10 l pour une chasse d'eau
25 à 40 l	pour un lave vaisselle
70 à 100 l	pour un lave linge
60 à 80 l	pour une douche
150 à 200 l	pour un bain
200 l	pour laver une voiture

Quelques exemples encore

20 l/m2 pour un arrosage de jardin
jusqu'à 300 l/jour pour un robinet qui fuit
500 l/jour pour une chasse d'eau qui fuit

ET À CERCOTTES ?

Comme partout en France on observe une diminution de la consommation (économie oblige !)

Année	1992	1993	1994	1995	1996
Consom- (m³)	49482	49816	46556	44796	44812

soit une moyenne d'environ 180 litres par jour et par personne. C'est un peu plus que la moyenne nationale, cela est dû à l'arrosage des jardins.

La distribution de l'eau est assurée par un syndicat intercommunal (GIDY, CERCOTTES, HUETRE). Le prix du mètre cube est de 3,10 F pour les 100 premiers mètres-cubes tandis que la taxe d'assainissement est de 4,56 F par mètre-cube, soit un peu moins de 8 F/m³ alors que le prix moyen en France se situe autour de 14 F avec, il est vrai, un prix plus élevé pour les villes.
Ainsi l'eau que nous consommons ne tombe pas directement du ciel dans notre verre. Captage, distribution, épuration ont un prix, vu les tâches nécessaires pour assurer convenablement ce service. L'eau est un problème majeur à l'aube de ce XXIe siècle : problème d'approvisionnement pour les pays des zones sèches, problème de qualité pour les pays industrialisés.

PARAMÈTRES ORGANO-LEPTIQUES	
Aspect (après 24 h)	limpide
Odeur (24 h)	absence
Couleur qualitative (24 h)	absence
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	
Turbidité	0,25 NTU
Conductivité à 20 °C	512 uS/cm
pH à 20 °C (au laboratoire)	7,45 unités pH
Nitrates	40,0 mg/l (NO^3)
PARAMÈTRES BACTÉRIOLOGIQUES	
Coliformes «totaux»	0 / 100 ml
Coliformes «thermotolérants»	0 / 100 ml
Streptocoques GR. D	0 / 100 ml
Germes revivifiables à 37 °C. 24 h	< 1 / 1 ml
Germes revivifiables à 22 °C.72 h	2 / 1 ml

SYNTHÈSE DES DÉTERMINATIONS EFFECTUÉES PAR LE LABORATOIRE

L'eau de cet échantillon présente une minéralisation moyenne. Les autres caractéristiques étudiées font apparaître : pour les paramètres déterminés, des teneurs conformes aux exigences de qualité définies à l'annexe I du décret 90-330, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Une bonne solution pour une personne isolée, agréée ou handicapée : il suffit d'équiper son téléphone d'un transmetteur et de porter sur soi une télécommande. Lorsque vous pressez la télécommande votre téléphone appelle les numéros programmés jusqu'à ce que vous obteniez un correspondant.

Vous pouvez

➥ acheter l'appareil auprès d'un professionnel de la téléphonie (coût environ 3 500 F),

➥ ou avoir recours à l'association Présence verte 11, avenue des Droits de l'Homme - 45000 ORLÉANS

qui assure une permanence téléphonique 24 heures/24.

Les tarifs sont alors les suivants

• droit d'entrée :

• redevance mensuelle (location du transmetteur) vous la pavez ossibilité d'acquérir le transmetteur et dans ce cas la redevance mensuelle sera versée.

DISTRI FLEURS SARL

Grossiste fleurs plantes
Fournitures

La Touche - Route de Gidy
45520 CERCOTTES
Tél. 02 38 75 39 08 - Fax 02 38 75 44 62

Vous nous parlez d'avenir

Le Crédit agricole assure
vos biens, c'est rassurant

CENTRE LOIRE
Agence Crédit agricole Fleury - Bannier et Saran

Avenir Electrique d'Orléans
INDUSTRIE - BATIMENT - PARTICULIERS

A.E.O.

Jean-Michel DUPUIS
344, rue du Moulin - 45520 GIDY

✆ **02 38 75 32 88** - Fax 02 38 75 31 51

- Eclairage public
- Antennes Télé - Hifi

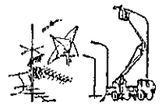

Chauffage ■ Sanitaire

Serge TROTTIER

43, rue de Paris
45520 CHEVILLY
✆ **02 38 80 10 27**

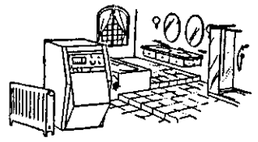

MUTUELLES REGIONALES D'ASSURANCES

ASSURANCES

Michel LEPETIT

4, Grande rue - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 80 00 33

L'ESPACE PLAISANCE

MATÉRIELS PARCS ET JARDINS

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs

TORO Goly ISEKI Staub Husqvarna FORET-JARDIN

Débroussailleuses, taille-haies, pompes, broyeurs, souffleurs, nettoyeurs HP, groupes électrogènes, remorques

ENTRETIEN - DÉPANNAGE - PIÈCES DÉTACHÉES - Toutes marques

38, av. du Capit Jean - 45800 ST-JEAN-DE-BRAYE **02 38 86 46 43**

COCHERY BOURDIN CHAUSSÉ

AGENCE D'ORLÉANS
La Saussaye, Saint-Cyr-en-Val
P.A. Orléans-Sologne
340, rue des Bruyères
45075 ORLEANS Cedex 2
✆ **02 38 63 25 56**
Télécopie 38 76 27 19

Siège social : *18, place de l'Europe*
92565 RUEIL-MALMAISON Cedex - Tél. 01 47 16 30 00

TERRASSEMENTS **ASSAINISSEMENT**
ROUTES ■ ENROBÉS **ADDUCTION D'EAU**
VOIRIE URBAINE **GÉNIE CIVIL**

Serrurerie - Métallerie

MENUISERIE ALU

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs

Michel SENECLAUZE

518, rue des Chatelliers - «LES CHAPELLES»

45520 CHEVILLY

✆ **02 38 80 13 75 -** Fax 02 38 74 14 05

A.S.M. Section Tennis

Bilan de la saison passée

La saison débuta par l'initiation des jeunes, elle fut suivi en Juin de test pour les plus jeunes.

Pour les plus âgés ou les adultes, un tournoi interne se déroula le 16 Juin à cette occasion, R. THENAULT proposa un barbecue pour le dimanche midi, proposition retenue, d'autant que le soleil accepta d'être de la partie. Cette journée fut une réussite et se termina dans la bonne humeur.

Bonne prestation des jeunes et des féminines en UFOLEP.

Pour la prochaine saison

Reconduite de l'initiation pour les jeunes (mise en place de groupes de niveau homogène).

Tournoi interne en Juin 1997

Cette année encore, une équipe «Jeunes» et une équipe «Féminines» représenteront CERCOTTES en UFOLEP.

SI LE TENNIS vous tente, venez nous rejoindre (aucune limite d'âge), 41 licenciés vous attendent.

Les membres du bureau :

Président d'honneur : P. SAVOURE-LEJEUNE
Présidente : Geneviève MOLLET (02 38 75 32 99)
Vice Présidente : Patricia LEDU
Secrétaire : Christophe PERDEREAU
Secrétaire adjoint : Guillaume SAVOURE-LEJEUNE
Trésorière : Bernadette VILLENEUVE
Trésorier adjoint : Rodolphe THENAULT
Responsable UFOLEP : Jean-Pierre PEYRAT

A.S.M. Section Football

Les membres du bureau :
Président d'honneur : Philippe SAVOURE-LEJEUNE
Président : Jean-Luc CONNIN 02 38 75 41 14
Secrétaire et Trésorier : Angélo MIREUX

Amicale des Sapeurs Pompiers

Président : Michel THENAULT
Secrétaire : Christian JOUET
Trésorier : Gilles FANON
Trésorier adjoint : Pascal GOUAIS
L'amicale remercie les 136 joueurs qui ont participé à leur 4ème concours de pétanque qui s'est passé dans une bonne ambiance et avec le soleil.

Comité des Fêtes

Président : Michel THENAULT
Vice-Président : Charles DALIBARD
Secrétaire : Monique LATOUCHE
Trésorière : Micheline DALIBARD
Trésorière adjointe : Mireille COME

Entente sportive Cercottoise

L'Entente sportive Cercottoise a son siège à l'école primaire. Cette association a effectué son assemblée générale le 4 Octobre 1996 où un bilan de l'année scolaire 1995/1996 a été présenté : samedi 9 Mars : cross à ARTENAY ; Vendredi 31 Mai et samedi 11 Juin à ARTENAY - Samedi 22 Juin «Usépiades» à CHEVILLY = 2 coupes ont été rapportées au cours de cette année.

Pour la saison à venir, l'association va continuer ses activités pendant le temps scolaire ; des échanges et rencontres avec les écoles du secteur seront mises sur pied autour d'activités variées.

Cette association est affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) et comprend :
- le directeur de l'école, membre de droit : Mme MICHELLET,
- deux élèves dont un désigné par les enseignants : Romain CROSNIER, et un désigné par les élèves : Charlotte BOUCHER.
- le bureau : Président : M. Rémi GIRARD, instituteur,
Vice-Président : Mme Juliette CARPENTIER,
Secrétaire : Mlle Josette BAILLON, secrétaire de mairie,
Secrétaire-adjointe : Mme Elisabeth BOUCHER,
Trésorière : Mme Muriel BOUCLET
Trésorière adjointe : Mme Patricia CROSNIER.

Club «Cercottes détente»

Vous pouvez venir vous détendre tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

Dans une ambiance très sympathique, Michèle, la monitrice, vous mettra en forme et vous donnera du tonus pour la semaine.

Les personnes intéressées sont cordialement invitées.
Présidente : Mme Nelly THENAULT (02 38 75 40 00)
Secrétaire : Mme Chantal FANON

Club du troisième âge

Le Club a été créé en Décembre 1975 (publication au journal officiel le 4 Juillet 1976) :
Président d'honneur : Maurice DUBOIS

Président : Bernard MATHIEU
Secrétaire : Geneviève DANSEUX
Secrétaire adjointe : Odette DUGENEST
Trésorier : M. Roland DANSEUX
Membres : Klébert SEVESTRE, Gaston NERET, Henriette BUISSON, Georges THENAULT, Yvan LITROP.

Le 17 Septembre 1986, le Bureau a été modifié :
Président d'honneur : Maurice DUBOIS
Président : Georges THENAULT
Vice-Président : Bernard MATHIEU
Trésorier : Fernand BEAUVALLET
Trésorier adjoint : André BILLEREAU
Secrétaire : Odette DUGENEST
Membres : Henriette BUISSON, Yvan LITROP et Kléber SEVESTRE.

Le 16 Octobre 1996, les membres du bureau en exercice et les adhérents ont décidé de dissoudre le club.

(Mrs BEAUVALLET, BILLEREAU, MATHIEU, SEVESTRE étant décédés et Henriette BUISSON étant partie en maison de retraite).

Les fonds en caisse ont été remis à l'école de CERCOTTES.

CALENDRIER DES FÊTES POUR 1997

9 Janvier	Cérémonie des voeux	8 Juin	Tournoi - A.S.M. - Section Tennis
11 Janvier	Galette inter-sociétés	14 Juin	Kermesse des écoles
26 Janvier	Repas des anciens	21-22 Juin	Feu et Fête de la saint-Jean - Commune
8 Février	Choucroute - Comité des Fêtes	13 Juillet	Feu d'artifice - Bal populaire
2 Mars	Concours de belote - Comité des fêtes	14 Juillet	Fête Nationale
16 Mars	Marche - Comité des fêtes	7 septembre	Concours de boules - Sapeurs Pompiers
25 Avril	Concert à l'église	12 Octobre	Repas - Club du 3ème âge
26 Avril	Concours de belote - Comité des fêtes	25 Octobre	Repas - Cercottes détente
27 Avril	Fête des fleurs - Commune	23 Novembre	Concours de Belote - Comité des fêtes
8 Mai	Armistice 1945 - Concert à l'église	11 Novembre	Armistice 1918
31 Mai	Repas - Sapeurs Pompiers	6 Décembre	Sainte-Barbe - Sapeurs pompiers
8 Juin	Tournoi à 7 - A.S.M. - Section football	18 Décembre	Arbre de Noël des écoles - Commune

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle est située rue de l'église et a une capacité de 100 personnes, le : les tarifs :

Pour les Cercottois = 700 F
Pour les hors communes : 1 600 F
Pour les associations Cercottoises = Gratuit

Le chèque de location ainsi que le chèque de caution d'un montant de 1 500 F, à l'ordre du Trésor Public, sont à déposer en mairie deux mois avant l'occupation de la salle.

Ces tarifs sont valables pour une journée, soit de 8 h à 8 h. Le ménage n'est pas compris.

Depuis le 1er Mai 1996, chaque utilisateur de la salle polyvalente doit remplir un formulaire en 3 exemplaires dont un est destiné à la Préfecture du Loiret. Ce formulaire est destiné à mieux maîtriser les pratiques paracommerciales et de réduire le champ d'actions des clandestins qui échappent à tout contrôle et dont l'activité non déclarée nuit à l'ensemble des professions commerciales et touristiques. Mais il n'a pas pour but de s'opposer aux vrais bénévoles des associations.

Ça s'est passé à Cercottes en 1996

25 au 29 Novembre - Banque alimentaire du Loiret

Sous l'impulsion de sa Fédération Nationale, et comme partout en France, une collecte de denrées alimentaires destinées aux plus démunis de notre département fut organisée. Celle-ci a permis de récolter 123 kg de denrées non périssables qui furent emportés à Orléans rue des Hannequins.

7 Décembre - Sainte-Barbe des pompiers

Les pompiers du centre de première intervention de CERCOTTES ont fêté leur sainte patronne autour d'un fraternel repas, servi à la salle polyvalente.

Parmi les invités, on a pu distinguer M. SAVOURÉ-LEJEUNE, maire, le Maréchal des Logis Chef LAURELUT et son épouse ainsi que le chef de corps de Chevilly, M. JOLLIET.

M. le maire a au cours de cette soirée, remis à Thierry MATHIEU son diplôme technique général niveau 1 de Caporal sapeur-pompier volontaire ainsi que 4 diplômes du parcours sportif à Mrs Patrice CROSNIER, Gilles FANON, Thierry MATHIEU, Frank THENAULT.

19 Décembre - Arbre de Noël des écoles

Une année qui se termine, ça signifie aussi des jours de fêtes et les réjouissances qui s'y rapportent.

Le midi, Mlle MICHELLET, Directrice, Mme LEPAGE, Mme LE GOFF et M. GIRARD, instituteurs déjeunaient avec les enfants ainsi que M. le Maire et sa Secrétaire.

Comme il se doit, dans l'après-midi, les enfants ont pû assister au spectacle offert par la commune à la salle polyvalente.

Le Père Noël n'a pas manqué le rendez-vous et il a distribué à chacun un sachet de friandises. Un goûter clôturait cette journée scolaire 1996.

Décembre - Distribution des colis de Noël

C'est avec plus de facilité (grâce au véhicule communal) cette année que le garde champêtre a pû distribuer aux 36 personnes de 75 ans et plus le colis de Noël offert par le Centre Médico Social de la Région d'ARTENAY (subventionné par la commune).

✱ TAXI - AMBULANCE ✱

Transports de corps

VOYAGES EXCURSIONS

TRANSPORTS toutes distances

Jacques PITOU
98, rue de la Folie - 45140 INGRÉ
✆ 02 38 88 09 29 - Fax 02 38 88 08 06

GROUPAMA
ASSURANCES
Beaudoin TOULEMONDE
GROUPAMA LOIRE BOURGOGNE
16, Mail Nord - 45410 ARTENAY
✆ 02 38 80 00 77 - Fax 02 38 80 44 25

Imprimerie COPIE 45 S.A.R.L.
6, rue Jean Bertin - Z.A. La Guignardière
Boîte postale 48 - 45430 CHÉCY
Téléphone 02 38 46 62 00 - Fax 02 38 86 88 10

Gaz de France
La qualité Gaz de France, c'est aussi celle du conseil que nous prodiguons à nos clients
Votre Conseiller Gaz Naturel :
Patrick QUINET - ✆ 02 38 79 51 24
GAZ DE FRANCE
LE CHOIX DE LA QUALITÉ

DESHAYES s.a.
CARBURANTS
LIVRAISON FIOULS DOMESTIQUES
U les nouveaux commerçants
ARTENAY - 02 38 80 00 16
NEUVILLE-AUX-BOIS
02 38 91 83 87

MACHINES AGRICOLES - IRRIGATION
PARCS ET JARDINS - VOITURES SANS PERMIS
ETS ROBERT LEROY
leroy
B.P. 3 - 45410 ARTENAY
TÉL. 02 38 80 00 08
FAX 02 38 80 42 33
Succursale TOURY
Z.I. rue de la Maladrerie
28310 TOURY
Tél. 02 37 90 59 81
Fax 02 37 90 59 82

Nous tenons à remercier particulièrement les industriels, artisans et commerçants qui, par leur contribution publicitaire, ont permis la réalisation de cette Brochure d'Information

Dépôt légal 4ème trimestre 96 - Imp. Copie 45